



www.fdsea74.com

Maison de l'Agriculture - 52 avenue des Iles - 74994 Annecy Cedex 9
04.50.88.18.86

Annecy, le 2 mars 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

« Les pouvoirs publics sont-ils sourds et aveugles ? »

L'événement survenu le 12 février au Petit Bornand Les Glières n'a fait que confirmer les craintes et les certitudes des FDSEA de Savoie et de Haute-Savoie.

Tout d'abord notre milieu montagnard est bel et bien colonisé par une population de loups significative dont la présence est sous évaluée par les pouvoirs publics.

Le loup modifie substantiellement l'équilibre agro-cynégétique de nos montagnes : il est facteur d'insécurité permanente pour les éleveurs.

Son impact sur l'élevage est catastrophique et il vide en période hivernale les ressources en gibier.

Il ranime des passions démesurées. Les éleveurs aspirent à vivre simplement et dignement de leur métier. Le niveau de stress permanent n'est plus acceptable. Les pouvoirs publics doivent le comprendre.

Transposée au monde de l'entreprise, cette situation serait assimilée à du **harcèlement moral**.

Agriculteurs, chasseurs, population ne peuvent plus vivre ainsi. La montagne est pour tous symbole de découverte, de liberté, comme une offrande de la nature aux hommes. Le loup va-t-il obliger constamment à enfermer les troupeaux et à faire régner un climat terrifiant ?

Ce ne sont pas les hommes et les troupeaux qu'il faut enfermer, c'est le loup qui doit vivre dans des espaces clos et dédiés à cette fonction.

De nombreuses positions prises ces derniers jours par des sympathisants écologistes montrent que la haine et la violence traversent pour ce sujet de nombreux mouvements liés au monde de l'environnement.

Il faut que cessent les provocations envers le monde agricole. Celui-ci a pris ses responsabilités depuis longtemps dans notre département en matière d'environnement.

La question du tir hivernal doit être réglée rapidement et déboucher sur un véritable plan de régulation des loups.

Par ailleurs, comme le permet le guide interprétatif de la directive « habitat » 92/42/CEE, des prélèvements doivent être autorisés avec plus de facilité.

Devant l'incapacité des pouvoirs publics à gérer depuis le national des situations locales, les comités de gestion départementaux doivent disposer d'une marge d'action plus grande.

Le ras le bol a atteint son point de paroxysme.

Les pouvoirs publics doivent prendre la mesure de la situation et comprendre que désormais le problème du loup continue à faire croître les tensions et à faire peser un vrai risque pour la sécurité de tous.

Les FDSEA de Savoie et Haute-Savoie

Source : FDSEA Haute-Savoie